

SYNOFF

ACTU

DÉCEMBRE
2022

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : SYNERGIE-OFFICIERS CONFIRME SA PRÉCELLENCE !

Seul syndicat d'Officiers à siéger et à voter dans tous les comités techniques (désormais conseils sociaux d'administration) depuis 2014, SYNERGIE-OFFICIERS participe à tous les échanges avec l'administration, négocie et valide les évolutions statutaires du corps de commandement.

Si l'assemblée générale de l'Ile de France en octobre a été l'occasion pour SYNERGIE-OFFICIERS de lancer officiellement la campagne électorale, les mois de novembre et décembre ont été propices aux déplacements du bureau national et des délégués sur l'ensemble du territoire.

Ces nombreuses rencontres ont permis de vous présenter notre programme qui s'inscrit dans une réelle continuité de notre politique menée depuis plus de 20 ans : un corps unique de commandement et de direction au parcours de carrière valorisé et à la gestion fluidifiée !

SYNERGIE-OFFICIERS, initiateur de toutes les avancées du corps de commandement en 1995, 2007, 2011, 2016 et du protocole de 2022, reste extrêmement ambitieux et maintient sa volonté d'exhaussement. *Suite page suivante*

LE TEXTE DE LA LOPMI ADOPTÉ PAR LES PARLEMENTAIRES

À la mi-décembre, l'Assemblée nationale et le Sénat adoptaient le projet de Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI).

Pour rappel, cette loi prévoit le déploiement de 15 milliards d'euros dédiés à la sécurité et au financement de nombreuses avancées revendiquées de longue date et obtenues par SYNERGIE-OFFICIERS :

- déploiement de 150 nouvelles IRP chef de service et 150 nouvelles IRPD à l'horizon 2027
- augmentation de 25% de la part responsabilité de l'IRP échelonnée sur 4 ans
- banalisation du 11^e échelon de capitaine (ex échelon exceptionnel)
- réduction à 1 an des deux premiers échelons de capitaine
- triplement de l'indemnité de nuit entre 2023 et 2027
- alignement du calcul de la part P de l'IRP sur celui dont bénéficie le CCD
- augmentation de 10 à 15% du nombre d'échelons spéciaux pour l'emploi fonctionnel du grade de commandant
- allocation d'une prime OPJ annuelle d'un montant de 1500 euros pour les officiers exerçant des fonctions judiciaires

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de cette nouvelle étape franchie dans l'adoption de la LOPMI qui représente une grande avancée pour le corps de commandement, et assurera un suivi attentif de sa mise en œuvre.

Fort de sa politique, ces élections, plus que toutes autres, ont été une véritable consécration pour SYNERGIE-OFFICIERS grâce à votre forte mobilisation et votre fidélité. Titulaire de la moitié des sièges en CAP et de nouveau seule organisation syndicale d'officiers à siéger dans tous les comités techniques, vous saurez mesurer notre force et notre pugnacité à mener plusieurs projets de grande envergure.

Pour cela, Patrice RIBEIRO, Alain ROMANET et l'ensemble de l'équipe SYNERGIE-OFFICIERS vous en sont reconnaissants !



SYNERGIE-OFFICIERS, LE CHOIX DE L'AMBITION !

DES NOUVELLES DE L'ENSP



Les stagiaires de la 27^e promotion ont choisi leur affectation le 21 décembre dernier, et nous les en félicitons chaleureusement !
Prochainement en stage cousin avant leur affectation en mars prochain, Synergie-Officiers leur souhaite une bonne intégration au sein de leur direction d'emploi

et leur précise de nouveau que l'ensemble des délégués restent à leur entière disposition.

La plupart des élèves de la 28^e promotion vont, quant à eux, retrouver dès janvier les bancs de l'école pour débiter le module AT2, après plusieurs semaines de stage AT1.

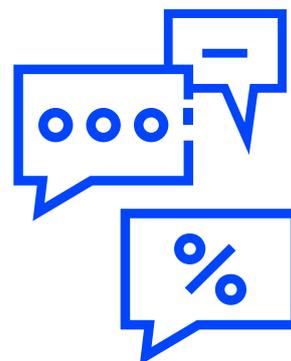
Vanessa, Ariane et Cédrique restent mobilisés sur le site de Cannes-Écluse non seulement pour accompagner les élèves tout au long de leur scolarité mais aussi pour leur apporter toute l'aide et l'écoute dont ils ont besoin.

**SYNERGIE-OFFICIERS
VOUS SOUHAITE,
AINSI QU'À VOS PROCHES,
DE BELLES ET JOYEUSES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE !**



FLASH

↓ INFO



Un TG relatif aux détachements dans un emploi fonctionnel est attendu très prochainement. Ce dernier proposera des postes vacants ou prochainement vacants à raison des départs à la retraite à venir.

Les campagnes de mutations et d'avancements sont également attendues début 2023.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons connaissance des dates exactes.

Les délégués SYNERGIE-OFFICIERS demeurent à votre disposition pour échanger, en amont, sur ces sujets.